

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Levée de non-conformités

- Terrain municipal 1 NNI 013440101 de Saint Denis les Bourg à la suite de l'installation d'un arrosage incorporé. Travaux de modification effectués par le propriétaire de l'installation pour donner suite au rapport effectué par la CDTIS. Avis favorable donné par la ligue pour lever la non-conformité.

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

- Terrain d'honneur (ex-terrain René Rollet 1) NNI 012020101 de Lagnieu pour le remplacement de la pelouse en herbe par une pelouse synthétique. Dossier transmis à la ligue pour validation.
- Création d'un nouveau terrain en herbe NNI 011400103 à Curtafond. Dossier transmis à la ligue pour validation.

Informations générales

Les bancs de touche des équipes et des officiels

Bancs de touche des équipes

Pour le niveau T1, les bancs de touche sont localisés du côté de la sortie des vestiaires. Ils sont implantés à 5 m de part et d'autre de la ligne médiane et à 5 m minimum de la ligne de touche. Pour les niveaux T2 à T7, il est conseillé que les bancs de touche soient localisés du côté des vestiaires sachant que pour les niveaux T6 et T7, ils demeurent conseillés sans être obligatoires. Ils sont implantés à 5 m de part et d'autre de la ligne médiane et à 2,50 m minimum de la ligne de touche.

Capacité minimum :

- T1 et T2 : leur longueur permet d'asseoir 15 personnes par équipe, soit une longueur minimum de 7,50 m.
- T3 : leur longueur permet d'asseoir 10 personnes par équipe soit une longueur minimum de 5 m.
- T4 et T5 : leur longueur permet d'asseoir 5 personnes par équipe soit une longueur minimum de 2,50 m.

Banc de touche des officiels

Le banc des officiels est placé au bord du terrain, en dehors de la zone de sécurité, entre les bancs de touche des équipes. Il ne doit pas être accessible au public.

Pour les niveaux T4 à T7, le banc de touche des officiels est conseillé, mais n'est pas obligatoire.

Capacité minimum :

- T1 : leur longueur permet d'asseoir 4 personnes soit une longueur minimum de 2 m.

- T2 et T3 : leur longueur permet d'asseoir 3 personnes, soit une longueur minimum de 1,50 m.

Pour la CDTIS : JF JANNET